

Vote sur les offres finales : le point sur la réunion avec le CCRI

Aujourd'hui, 20 juin 2025, nous avons eu une première réunion avec le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) pour discuter de certains détails du vote imposé par le gouvernement sur les offres finales présentées par Postes Canada le 28 mai dernier visant les deux unités de négociation. Il s'agissait d'une réunion virtuelle, organisée par le CCRI, qui a duré environ une heure et demie.

Cette réunion avait pour but de tenir des discussions préliminaires sur certains aspects du déroulement du vote. Voici les questions que le CCRI avait inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

- Distribution des offres finales de l'employeur.
- Distribution et affichage des avis de vote du CCRI.
- Liste des personnes admissibles à voter.
- Distribution du numéro d'identification personnel (NIP) nécessaire pour voter.

Le CCRI n'a pris aucune décision lors de cette réunion, et le Syndicat n'a pris aucun engagement par rapport à quelque paramètre que ce soit. L'objectif de la réunion était d'entendre les points de vue des parties sur ces questions. Le CCRI va émettre un résumé de ces discussions au début de la semaine prochaine, et les parties auront à nouveau la possibilité de faire des commentaires ou de répondre à ces préoccupations par écrit.

Vote en ligne ou par téléphone

Le CCRI a indiqué qu'il s'agirait d'un vote électronique et que les personnes qui ne peuvent pas ou préfèrent ne pas voter en ligne auraient la possibilité de voter par téléphone. Le Conseil a également indiqué qu'il envisageait de distribuer les documents relatifs au vote par courrier électronique à la majorité de nos membres.

Le paragraphe 108.1 (4) du *Code canadien du travail* stipule ce qui suit :

- « Pour l'application du présent article, le Conseil — ou la personne ou l'organisme chargé de la tenue du scrutin — tranche toute question qui se pose, notamment à l'égard de la tenue du scrutin et de la détermination de son résultat. »

/...2

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.



Au cours de la réunion, le Syndicat a fait part de ses préoccupations, par exemple en ce qui concerne la distribution des documents, comme le NIP et les offres patronales, aux personnes qui n'ont pas accès à l'Internet ou qui n'ont pas d'adresse de courriel connue. Nous avons également signalé des questions et des anomalies concernant la liste d'employés fournie par Postes Canada. À la suite d'une première vérification de la liste, le Syndicat a pu relever un certain nombre de membres qui semblent manquer et un certain nombre de personnes qui ne devraient plus y figurer.

À l'heure actuelle, **aucune date n'a encore été fixée pour la tenue du vote.**

De plus amples renseignements vous seront fournis au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Nous communiquerons prochainement les décisions qui auront été prises par le CCRI, ainsi que toute information connexe utile.

L'interdiction de travailler des heures supplémentaires demeure en vigueur à l'échelle nationale durant le présent processus.

Pour recevoir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire : www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité,




Carl Girouard
Dirigeant national des griefs

2023 – 2027 Bulletin n° 277

/bt sepb 225 gl/scfp1979

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

 Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.

